

(1)

(N<sup>o</sup> 25.)

---

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1848.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Département des Affaires Etrangères pour l'exercice 1849.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 1, 42, 66 et 67 de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 8 du Sénat.)*

---

MESSIEURS,

Les difficultés de l'époque financière que nous traversons vous sont connues : les ressources ordinaires du Budget ne suffisant plus pour maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, il fallait y pourvoir, soit par la création d'impôts nouveaux, soit par des réductions notables dans les dépenses.

Pour le pays le choix n'était pas douteux, c'est au cri d'économies que se sont faites les dernières élections et c'est quasi un mandat impératif que nous avons reçu à cet égard.

Le Gouvernement n'a pas méconnu cette grande voix du pays, mais pour lui, il faut le reconnaître, la mission n'était certes ni agréable, ni facile; juge des besoins administratifs, il devait opérer ces économies sans désorganiser les services publics et en suivant des règles de convenance et de justice vis-à-vis de positions acquises par de longs et loyaux services.

L'examen successif des Budgets établira jusqu'à quel point il a su remplir cette double tâche.

Le Budget des Affaires Étrangères était un de ceux pour lequel le but était le plus difficile à atteindre : en effet, bien des personnes n'apprécient pas bien l'utilité de la diplomatie, ni les exigences réelles et de convention qu'elle crée; elles font en général très-bon marché de la différence des prix d'un pays à l'autre et de certaines nécessités auxquelles les agents diplomatiques ne peuvent se soustraire; elles sont enfin portées à voir de la prodigalité, là où il n'y a que de la convenance.

L'examen du Budget des Affaires Étrangères nous a donné toutefois la conviction que l'on avait atteint les dernières limites, quant aux réductions de traitement de nos Ministres et Chargés d'affaires près des Puissances étrangères, et que l'on ne pouvait désormais espérer d'économies nouvelles sur cette partie du Budget que par la suppression totale de certaines légations, si les circonstances le permettaient dans l'avenir.

Quant à ceux qui ne voient dans les sacrifices que s'impose une nation pour

sa diplomatie, qu'un luxe, une espèce de vanité nationale, et qui en nient l'utilité par rapport à la Belgique, nous renonçons à les convaincre ; mais disons leur toutefois, que dans notre pensée, le rôle de la diplomatie Belge n'a pas été inutile aux intérêts de notre jeune nationalité. Faut-il leur rappeler que la première parmi les nations, la Belgique avait, d'une main hardie et presque téméraire, déchiré une page de l'acte constitutif du congrès de Vienne; que bien des préjugés étaient à vaincre pour nous faire admettre dans la grande famille européenne, pour faire comprendre à ces Puissances qu'un peuple sage pouvait unir la liberté à l'ordre ; que des institutions démocratiques pouvaient être la meilleure égide d'une couronne, et que la neutralité ne serait pas chez nous une annexion déguisée; ah! sans doute aujourd'hui tout cela est prouvé : la constitution belge est le fanal qui sert à faire entrer dans le port plus d'un vaisseau luttant contre la tempête. Mais cela ne l'était pas, il y a 18 ans.

Le rôle de la diplomatie, peut-être moins brillant aujourd'hui, n'en est pas moins utile. De cette transformation que subit l'Europe centrale en ce moment peuvent naître de nouvelles combinaisons commerciales. Nul ne peut prévoir les conséquences de la participation des peuples à l'action de leurs gouvernements respectifs. De tous ces conflits de nationalités, d'origine, sortira-t-il une ère de liberté commerciale ou de restrictions nouvelles?

Dans le doute, il est d'une politique intelligente de profiter de la bienveillance universelle que la Belgique inspire dans ce moment pour chercher à asseoir nos relations politiques et commerciales sur des bases larges et solides. C'est donc un devoir pour nous de maintenir à l'étranger, au prix de quelques sacrifices, des agents expérimentés, et de ne pas les décourager par des économies mal entendues et de nature à les forcer à renoncer à leurs fonctions.

L'examen du Budget des Affaires Étrangères et de la Marine démontre que les économies résultant des propositions tant du gouvernement que de celles introduites par la Chambre même, sont très-considérables et répondent aux reproches que l'on fait au Ministère actuel de ne pas entrer franchement dans cette voie. En effet, le Budget des Affaires Étrangères et de la Marine s'élevait, pour l'exercice de 1848, à la somme de . . . . . fr. 2,698,774 »

Et celui de 1849 à . . . . . 2,159,742 34

Différence en moins . . . . . fr. 539,031 66

L'analyse succincte des deux Budgets fera voir les Chapitres sur lesquels s'opèrent ces réductions par la comparaison que nous allons établir entre chacun des deux exercices.

## CHAPITRE PREMIER.

### *Administration centrale.*

Les articles 1, 4, 5, 6 et 7 du projet du gouvernement, représentés par les articles 1, 3, 4, 5 et 6 de celui adopté par la Chambre, n'ont subi aucune réduction.

L'art. 5, *frais des commissions d'examen*, 1,000 fr. est supprimé ; ces frais seront à la charge des élèves, à l'avenir.

L'augmentation qui paraît avoir lieu à l'article 2, *personnel des bureaux*, n'est qu'apparente et résulte d'un transfert de l'art. 34, chapitre VIII, de 8,400 fr., *traitement d'un capitaine de vaisseau*, qui est compris parmi ceux de

l'administration centrale; il y a donc en définitive réduction sur le chapitre Ier dont nous proposons l'adoption.

## CHAPITRE II.

### *Traitements des agents politiques.*

Le tableau suivant indiquera les différences des deux exercices sur ce chapitre et les économies qui en résultent :

1848.		1849.
Autriche. . . . . fr. 40,000	} Missions d'Allemagne	87,000.
Confédération Germanique. 40,000		
Prusse. . . . . 50,000		
France . . . . . 60,000		35,000.
Grande-Bretagne . . . . . 80,000		52,000.
Pays-Bas. . . . . 50,000		32,000.
Italie. . . . . 40,000		32,000.
États-Unis. . . . . 25,500		18,000.
Turquie. . . . . 47,000		27,000.
Brésil. . . . . 21,000		18,000.
Danemark . . . . . 15,000		15,000.
Espagne. . . . . 15,000		15,000.
Grèce. . . . . 15,000		Supprimé.
Villes libres et anséatiques. . 15,000	réunies à la mission danoise.	
Portugal. . . . . 15,000		15,000.
Sardaigne. . . . . 15,000		Supprimé.
Suède. . . . . 15,000	réunie à la mission danoise.	
Mexique. . . . . » »		18,000.
	558,500 (différence 194,500.)	364,000.

Cette différence de 194,500 s'explique par la réduction de traitement des agents diplomatiques et par la suppression des légations de la Grèce, de la Sardaigne, des villes anséatiques, et de la Suède. Quant à nos missions en Allemagne, elles sont réunies en un seul article, pour laisser au Gouvernement une latitude que la situation de ce pays justifie suffisamment. Ce libellé lui laissera la faculté d'accréditer deux ministres plénipotentiaires et un chargé d'affaires dans les résidences où il jugera qu'il y aura avantage de les placer pour nos relations politiques et commerciales. Votre Commission ne peut qu'applaudir à cette idée qui, sans affaiblir nos relations, d'une si haute importance avec l'Allemagne, permet de réaliser une économie.

On fait remarquer qu'au Budget de 1849, figure une allocation de fr. 18,000 pour un chargé d'affaires au Mexique. C'est un simple changement de titre, puisque notre Consul à Mexico jouissait du même traitement qui se trouvera figurer en moins au chapitre III.

## CHAPITRE III.

### ARTICLE UNIQUE. — *Traitements des agents consulaires, etc.*

M. le Ministre avait demandé une somme globale de 103,000 fr., il proposait de ne plus accréditer aux États-Unis et au Brésil que des Consuls rétri-

bués à 18,000 fr., la Chambre ayant désiré que, sans augmenter le traitement, ils conservassent le titre de chargés d'affaires, et que ce titre fût également donné à notre Consul à Mexico. Le gouvernement s'étant rallié à cette opinion, il résulte une diminution de 54,000 fr. sur ce chapitre.

#### CHAPITRE IV.

##### *Frais de voyage.*

La somme de 70,500 fr., pétitionnée par le Ministre, n'a subi aucune réduction, votre Commission vous en propose également l'adoption.

#### CHAPITRE V.

##### *Frais à rembourser aux agents du service extérieur.*

Le chiffre de 80,000 fr. n'a subi aucune réduction; nous vous en proposons l'adoption.

#### CHAPITRE VI.

##### *Missions extraordinaires, etc. — Dépenses imprévues.*

Le chiffre de 40,000 fr. n'a pas subi de réduction, il était porté au Budget de 1848 pour une somme de 44,000, il est d'ailleurs tout-à-fait éventuel.

#### CHAPITRE VII.

##### *Commerce. — Navigation. — Pêche.*

Le chiffre de 285,900 fr. est celui petitionné par le gouvernement et le même qui figurait au Budget précédent; nous vous en proposons l'adoption.

#### CHAPITRE VIII.

##### *Marine.*

Le Gouvernement avait petitionné une somme totale de 1,408,767 fr. pour le service de la marine. D'après les propositions de la Section centrale, adoptées par le Ministre, il y a une réduction sur le chapitre VIII de 36,450 fr.; elle provient : 1° du transfert d'une somme de 8,400 fr. à l'article 34, reportée au chapitre 1<sup>er</sup>, art. 2; 2° de la suppression d'un commissaire maritime à Termonde, art. 37, et de réductions à l'art. 47, matériel de divers services. (Voir le rapport de la Section centrale et les développements volumineux qu'il contient.)

Le Budget de la Marine, pour l'exercice de 1848, chapitre VIII, s'élevait à la somme de 1,367,269 fr.; celui de 1849 à celle de 1,072,337 fr. 34 c.; différence en moins sur cet exercice, 294,931 fr. 66 c.

Ce résultat n'a pu être obtenu que par le désarmement du brick *Duc de Brabant*, ainsi que des canonnières n<sup>os</sup> 5 et 11.

Sans avoir à nous prononcer en ce moment sur l'utilité d'avoir non une marine militaire, mais quelques bâtiments qui puissent protéger notre commerce,

( 5 )

et laissant la question intacte, nous pensons que le Gouvernement, en agissant de la sorte, a d'autant moins compromis les intérêts du pays, qu'en très-peu de temps ce brick pourrait être armé de nouveau et que l'on ne prévoyait pas avoir une destination utile à lui donner dans le courant de l'année prochaine.

Telles sont, en résumé, les observations que nous ont suggérées l'examen de ce Budget. Si nous ne sommes pas entrés dans de plus grands développements, c'est que chacun de vous, Messieurs, possédant le rapport de la Section centrale, pourra y voir les réponses de M. le ministre des Affaires Étrangères, aux objections qui lui ont été faites sur divers articles; elles nous ont semblé assez satisfaisantes pour vous proposer l'adoption du Budget des Affaires Étrangères et de la Marine, tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants, à la majorité de 4 voix, un membre de la Commission s'étant réservé son vote.

**Le Baron DE ROYER DE WOLDRE.**

**Le Chev. WYNS DE RAUCOUR.**

**ED. COGELS.**

**CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT.**

**Le Vicomte DESMANET DE BIESME, Rapporteur.**